



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 27 juillet 2015**

Membres présents (8) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. POIZAT Xavier, Mme DUMAS Audrey, Mme MOTEL Laurence, Mme Yvette GOLLIET, Mme Sylvana CUNEO.

Ont donné procuration (3) : M. SERT Jean-Luc à Mme HAUETER Catherine, Mme RICHARD Gratiennne à Mme MOTEL Laurence, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine à M. HERBIN Patrick.

Absents (4) : M. LANFRAY François-Xavier, M. BERLAND Jean-Christophe, M. BOCHET-CADET André, Mme MICHAUD Dominique.

1) Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015.

2) Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Philippe MATTELON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

3) Rajout à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter une question à l'ordre du jour qui est la suivante : convention avec la CCVT concernant l'organisation du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

4) Convention avec la CCVT concernant l'organisation du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols :

Mme Le Maire expose que suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au 30 juin 2015, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a décidé de créer un service commun intercommunal. La CCVT propose donc aux communes une convention qui précise le champ d'intervention, le partage des rôles et des responsabilités entre le service instructeur de la CCVT et la commune. Le Conseil Municipal, par 11 voix « pour », approuve cette convention et autorise Mme Le Maire à signer ce document.

5) Recomposition du conseil communautaire de la CCVT – Détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires :

En raison des nouvelles élections municipales qui doivent avoir lieu à Dingy-Saint-Clair en septembre prochain du fait de la démission de plusieurs conseillers municipaux, une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires de la CCVT doit intervenir également et ceci avant le 18 août 2015. Le Conseil Municipal, par 11 voix « pour », approuve la proposition de recomposition du conseil communautaire établie par la CCVT, prenant en compte les possibilités prévues par la loi, et prévoyant une répartition à 29 conseillers communautaires.

ALEX, le 3 août 2015

Le Maire

Catherine HAUETER

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE D'ALEX" at the top, a central emblem, and the number "74290" at the bottom.